

COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2024.

Présents : Daniel Bancel, Yves Segond, Michel Certhoux, Stéphane Ségala, Erwan Leconte, Corinne Donnet.

Excusés : Violaine Debelle, Élie Bellenger (pouvoir à Yves Segond).

Secrétaire de séance : Erwan Leconte.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Affectation de résultat
- Délibération du taux des taxes
- Avis sur le projet de parc photovoltaïque Trina Solar France à Tour de Faure
- Demandes de subventions
- Adhésion au CAUE
- Dossier en cours :
 - Transition
 - Aménagement espace public
 - Obligation légale de débroussaillage
- Questions diverses

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	103 039,65	G	142 506,31
	Section d'investissement	B	17 133,84	H	29 724,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	70 487,44
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	44 285,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	120 173,49	= G+H+I+J	287 003,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	26 749,21	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	26 749,21	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	103 039,65	= G+H+K	212 993,75
	Section d'investissement	= B+D+F	43 883,05	= H+J+L	74 009,89
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	146 922,70	= G+H+I+J+K+L

Le conseil municipal vote le compte de gestion à l'unanimité.

Le compte administratif est présenté par le premier maire-adjoint Yves Segond, le maire quittant la salle pour les délibérations et ne participant pas au vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le maire propose d'affecter au fonctionnement l'excédent de l'année 2023 de 109 954 ,10 euros. Le conseil municipal vote l'affectation à l'unanimité.

Budget primitif 2024

Section d'investissement

Dépenses : **138 506.27 €**

Le maire propose d'inscrire au BP 2024 quatre opérations d'investissement :

N° 55 aménagements espace public :60 000 euros.

N°56 Projet vert-transition énergétique :10 000 euros

N°48 Réfection des logements communaux :40 017,94 euros

N°47 Signalisation communale : 1339.12 euros.

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	138 106,27
16	Emprunts et dettes	400,00
	Total dépenses d'investissement	138 506,27

Section de fonctionnement :

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	67 214.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 400.00
014	Atténuations de produits	17 500.00
65	Autres charges de gestion courante	33 760.00
023	Virement à la section d'investissement	68 645.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 485.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		219 005.10

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes	53 928.00
74	Dotations et participations	30 223.00
75	Autres produits de gestion courante	24 900.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	109 954.10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		219 005.10

Conformément à l'article L .5117-10-6, le conseil municipal autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses personnels dans les limites de 7,5% pour le fonctionnement et l'investissement.

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité.

Délibération du taux des taxes.

Le Maire propose de poursuivre la politique de ne pas augmenter les taux et propose les taux: foncier bâti : 34,76 %, foncier non bâti : 112,63 %, habitation résidence secondaire : 8,65 %.

Ces taux sont votés à l'unanimité.

Avis sur le projet de parc photovoltaïque Trina Solar France à Tour de Faure

A la demande de Mme la Préfète du Lot nous devons délibérer sur un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque à Tour de Faure . Notre avis s'il est défavorable doit être motivé et en droit.

Après présentation et discussion autour du projet, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération proposée par Daniel Bancel.

Avis du conseil municipal de Sauliac-sur-Célé sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol par la société TS001TOUR au lieu-dit Les Places à Tour-de- Faure.

Considérant le risque d'une forte visibilité à grande distance de part et d'autre de la vallée du Lot et l'impact paysager négatif dans un secteur à forte valeur patrimoniale et touristique.

Considérant l'absence de garanties du maintien à long terme d'une bande boisée autour du site et de mesures de prévention de coupe rase, de dépérissement, des résineux

Considérant qu'en raison de l'implantation dans la partie nord-est sur plus d'1,5 ha d'un réservoir de biodiversité de pelouses sèches de la trame Verte Bleue du PNR des Causses du Quercy avec la présence de boisements de feuillus et d'espaces ouverts et d'habitats de type pelouses, le projet contribuera à la destruction d'habitats naturels et ainsi à l'érosion de la biodiversité.

Considérant que l'Obligation Légale de Débroussaillage amenant à la coupe de toute la strate arbusive 50 mètres autour de l'emprise des panneaux et donc en dehors de la surface clôturée n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

Considérant l'emprise cumulée de près 40 hectares des projets TotalEnergie et Trina Solar au sein d'espace à vocation naturelle et forestière, en perturbant les fonctionnements de la circulation des eaux à l'échelle des bassins versants amplifiera les risques d'inondations.

Le Conseil Municipal de Sauliac-sur-Célé, après en avoir délibéré émet **un avis défavorable** au projet de la société TS001TOUR d'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Les Places, à Tour-de-Faure.

• Demandes de subventions.

Mutuelle Coups Durs du canton de Lauzès : 50€

SSIAD Labastide Murat : 50€

Voyage scolaire de l'école de Vers : demande de la mairie de Saint-Géry Vers de 117€. Accord de 75€ (somme forfaitaire habituelle accordée pour ce type de demande)

Vote favorable à l'unanimité.

Adhésion au CAUE. Adhésion (coût 80 euros), votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Dossier en cours :

-Transition :

Point sur la réunion de travail bilan carbone (7 mars) et sur le projet de pièce de théâtre de Figeac Transition (vendredi 14 juin à 20h30 dans la salle des fêtes de Sauliac-sur- Célé. Un verre de l'amitié sera servi en suivant.

-Aménagement espace public :

Point sur l'organisation de la future réunion publique le 12 avril (échanges avec Edouard Segalen, invitation, contenu de la réunion...)

-Obligation légale de débroussaillage :

Visite terrain du 8 mars pour faciliter l'accès pompier en cas d'incendie à partir des Mejos, au Mas de Nadal et vers le « Vieux Sauliac ». Accès sur le plateau au-dessus de la falaise du « Vieux Sauliac ».

Une convention de passage à signer avec les propriétaires.

Débroussaillage du « chemin des pompiers » sur le plateau.

- **Questions diverses**

-Aire de repos : Les problèmes d'évacuation des sanitaires sont pris en charge par Célé Lot Médian notre maître d'ouvrage délégué.

-Pour l'entretien de l'espace enherbé, il est décidé un fauchage avant les Week end des 1 et 8 mai.

-Balisage de l'aire de stationnement, un projet de pose de barrières sera soumis à l'avis du maître d'œuvre et à l'ABF.

- Liste des animations et festivités prévues au programme de l'été :

- 14 juin – Festival Célé'té - pièce de théâtre : « dis papa, est-ce que les calottes sont cuites ? »

- 30 juin : Saint Cirq Classic (montée historique de voitures anciennes et de collection / route de Saint Martin Labouval)

- 27 et 28 juillet : fête votive

- Exposition des travaux des artistes sauliacois : première quinzaine d'août

- Sortie en rivière faune/flore du Célé

- Soirée astronomie avec Astronomade 8 août

- Journées du Patrimoine (21 et 22 septembre 2024)

La séance est levée à 23h30.